

En route vers une pastorale interculturelle

Concept global de
pastorale des migrantes et
migrants en Suisse



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

rkz

Römisch-Katholische Zentralkonferenz der Schweiz
Conférence centrale catholique romaine de Suisse
Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera
Conferenza centrala catolica romana da la Svizra

AVANT-PROPOS

Chère lectrice, cher lecteur,

Emprunter les routes de l'exil, être un étranger ou un apatride constituent des expériences de migration qui traversent le récit biblique tel un fil rouge. La plus ancienne profession de foi d'Israël parle d'Abraham comme d'un «Araméen errant» (Dt 26,5). Le peuple de Dieu a pérégriné quarante ans durant dans le désert et a connu l'exil. Pendant son ministère, Jésus était constamment en route et n'avait pas «où poser la tête» (Lc 9,58). Quant aux premiers chrétiens, ils espéraient en une «cité dans les cieux» (Ph 3,20). En Suisse, la société et l'Église catholique sont marquées du sceau de la migration. Au-delà des quatre langues nationales, de nombreux autres idiomes y sont parlés. Des individus et des communautés de cultures, de spiritualités, de rites et de traditions très différents imprègnent la vie de l'Église catholique romaine. Presque 40% de ses membres sont des immigrés de fraîche date ou de deuxième génération.

Ce pluralisme est à la fois une chance et un défi. Ici, la chance consiste en un enrichissement mutuel dans la mesure où, quelles que soient les différences, on apprend les uns des autres, découvre de nouvelles manières d'être chrétien et se retrouve dans un vécu communautaire émaillé de partages d'expériences de foi et de manifestations de solidarité. Le défi, quant à lui, vient des tensions qu'engendre inévitablement la diversité. En effet, le risque existe que les relations se limitent à un pur côtoïement, voire tournent à l'antagonisme.

Au vu des problématiques et questions pratiques débattues dans le contexte de la pastorale des migrants, la Conférence des évêques suisses et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse entendent agir de concert afin de multiplier les occasions d'être ensemble et de favoriser un côtoïement plus délibéré et plus respectueux. De la sorte, la vie ecclésiale, en intégrant le phénomène migratoire – avec tout l'éventail de cultures, de spiritualité et d'empreintes religieuses que cela implique – devrait connaître chez nous une évolution favorable. Un principe devant prévaloir dans l'ensemble de la vie de l'Église, de l'échelon local au niveau national en passant par les organisations ecclésiastiques cantonales, les diocèses et les régions linguistiques. Tant les responsables pastoraux que les autorités de droit public ecclésiastique sont concernés.

Que vous soyez actifs en qualité de membre d'une paroisse, d'une mission, d'une équipe pastorale, d'une autorité ou d'un organisme ecclésial, vous pouvez contribuer à ce que la lettre de ce concept devienne une réalité vivante. Pour y parvenir, notre souhait est que vous mettiez en œuvre au quotidien ses fondements, principes directeurs, mesures et recommandations dans le cadre de vos compétences, cela en étant animé d'un bon esprit et d'une volonté de solidarité et en faisant appel à votre imagination et à votre créativité.

Le présent concept est le fruit d'un travail de longue haleine au cours duquel de nombreux agents pastoraux, membres d'autorités et spécialistes ont fait valoir leur vécu, leur savoir ainsi que leurs préoccupations et attentes. Nous les remercions vivement de cet engagement et de leurs impulsions. Puisse ce document permettre à l'Église catholique romaine de vivre l'expérience d'une société marquée du sceau de la migration et de témoigner que le pluralisme pastoral, spirituel, linguistique et culturel enrichit la vie communautaire, surtout lorsque des individus cheminent ensemble en faisant montre d'ouverture, de respect et de confiance mutuels.

Et que la mise en œuvre du présent instrument soit pour vous l'occasion de rencontres fécondes par-delà la diversité des langues, des cultures et des formes de spiritualité.

Mgr Felix Gmür
Président de la Conférence
des évêques suisses

Renata Asal-Steger
Présidente de la Conférence centrale
catholique romaine de Suisse

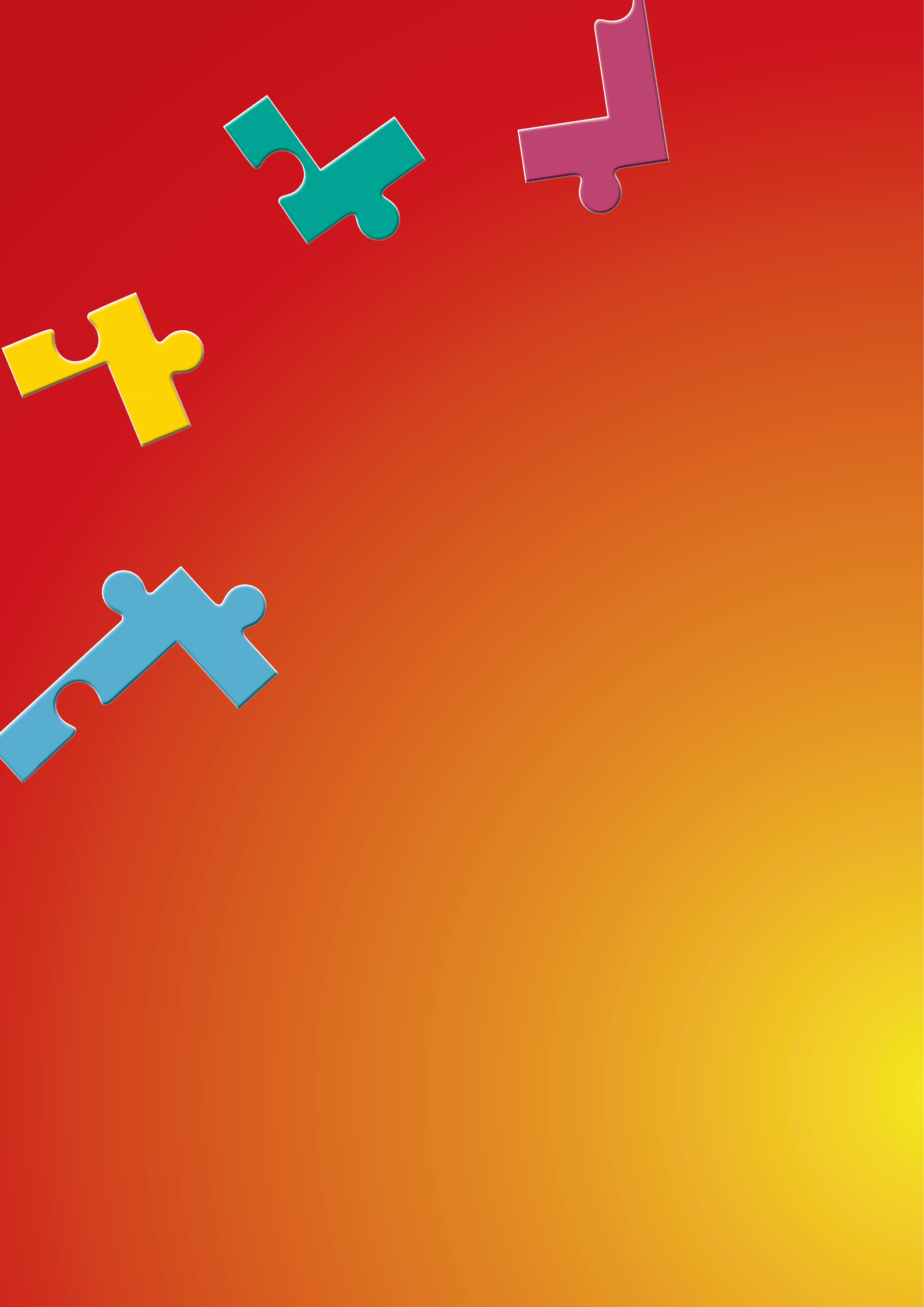


TABLE DES MATIÈRES

	Avant-propos	3
1	Introduction	6
2	Situation et défis	9
3	Fondements pour l'avenir	12
4	Principes directeurs, mesures et recommandations	16
4.1	Niveau national	18
4.2	Diocèses	22
4.3	Organisations ecclésiastiques cantonales	24
4.4	Vie ecclésiale locale	26
4.5	Collaborateurs pastoraux	28
4.6	Pastorale pour d'autres groupes cibles	30
5	Épilogue – lettre de Rome	32
6	Liste des abréviations	34
7	Imprimer	35

1 INTRODUCTION

« Nous sommes tous des migrantes et des migrants. Nous devons évoluer vers une pastorale conçue non plus pour ces fidèles mais avec eux. »

(Mgr Jean-Marie Lovey, évêque de Sion)

« Il ne s'agit pas que d'une rencontre entre l'apport de la migration et ce qui est local. La dimension migratoire fait désormais partie de l'identité locale. »

(Armin Nassehi, sociologue)

Données préalables

La Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale ou RKZ) ont lancé ensemble en 2017 un projet dit de «Concept global de pastorale des migrants»*. L'initiative avait pour but de faire la lumière sur trois points fondamentaux: comment orienter, organiser et financer à l'avenir la pastorale des migrants au sein de l'Église catholique en Suisse tout en veillant au respect des directives de l'Église universelle en la matière, notamment l'instruction «Erga migrantes caritas Christi» de 2004¹ et les «Vingt points d'intervention pastorale» visant à répondre aux besoins des réfugiés et des migrants².

Dans une première étape, un relevé de la situation actuelle de la pastorale des migrants a été établi³. Une enquête en ligne réalisée auprès des diocèses, des organisations ecclésiastiques cantonales, de l'Office migratio et des trois conférences régionales, ainsi que diverses discussions menées au sein des organismes en charge du projet et des recherches effectuées dans la littérature ont permis de recueillir et de synthétiser d'importantes informations sur la pastorale des migrants. Celles-ci renseignent sur la situation socio-démographique de la population catholique en Suisse, la taille et le mode d'organisation des communautés linguistiques, les structures et le financement de la pastorale des migrants, l'évaluation des forces, faiblesses, risques et chances de ce champ d'activité de l'Église ainsi que sur les attentes et visions d'avenir nourries à ces divers égards. Le présent document est basé sur les conclusions finales de cette enquête et l'évaluation de la situation actuelle.

* Dans le corps du texte, le terme de «migrants» désigne les migrantes et les migrants.

1 Erga Migrantes Caritas Christi, Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement, Rome 2004 http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/migrants/documents/rc_pc_migrants_doc_20040514_erga-migrantes-caritas-christi_fr.html.

2 Apporter une réponse aux Réfugiés et aux migrants : vingt points d'intervention pastorale. Migrants and Refugees Section, Saint-Siège, Cité du Vatican, 2018, https://migrants-refugees.va/wp-content/uploads/2019/03/20-Points-dIntervention-Pastorale.FR_.pdf.

3 Cf. Ruffin Regula; Wetz Samuel; Renz Patrick; Kosch Daniel (2019), Pastorale des migrants en Suisse. Enquête sur la situation actuelle: les résultats et leur appréciation. http://www.migratio.ch/fr/documents/projet_concept-global-de-pastorale-des-migrants/pastorale-des-migrants-en-Suisse.

Destinataires

Ce document s'adresse à toutes les personnes coresponsables de l'aménagement de la vie ecclésiale ou qui, pour d'autres raisons, sont appelées à se pencher sur les questions qu'il soulève, notamment

- aux organismes et commissions de la Conférence des évêques suisses (CES) et de la Conférence centrale catholique romaine (RKZ);
- aux responsables de la pastorale des communautés linguistiques actifs au niveau national;
- aux diocèses, en particulier à leurs directions respectives;
- aux organisations ecclésiastiques cantonales, en particulier à leurs autorités respectives;
- aux paroisses/unités pastorales ainsi qu'aux structures régionales, cantonales et locales en charge des services pastoraux à assurer aux communautés linguistiques.

Il appartient à la CES et à la Conférence centrale de veiller conjointement, mais chacune selon ses compétences, au respect de l'application des principes directeurs et des mesures arrêtées à l'échelon national. Elles exercent les responsabilités qui leur incombent à cet égard sur une base paritaire.

En donnant leur approbation à ce document, les évêques et les organisations ecclésiastiques cantonales déclarent être prêts à se conformer, dans leurs domaines de compétences respectifs, aux principes et recommandations qui leur sont destinés. Leur mise en œuvre se déroulera dans le cadre de la coopération d'ores et déjà bien établie entre les responsables pastoraux et les instances ecclésiastiques de droit public.

Schéma

Le présent document met en évidence les convictions sur lesquelles repose une pastorale qui prend conscience que la migration, la diversité culturelle et la variété des sensibilités religieuses caractérisent désormais notre Église. Les mesures et recommandations qu'il propose explicitent les conséquences pratiques à tirer des fondements et principes directeurs énoncés, ainsi que les dispositions prévues pour s'y conformer toujours mieux dans la vie ecclésiale de tous les jours.

Une analyse succincte de la situation (chapitre 2) et l'énumération de fondements (chapitre 3) précèdent les principes directeurs, mesures et recommandations (chapitre 4), cela afin de fournir un tableau de la situation initiale et d'exposer les normes supérieures devant régir désormais la pastorale.

Références bibliques et théologiques

Dans ce concept, les fondements bibliques et théologiques d'une pastorale interculturelle sont de l'ordre du présupposé et, partant, ne donnent lieu qu'à de brèves allusions dans les pages qui suivent. Ils seront abordés de plus près dans une lettre des évêques suisses consacrée à la pastorale des migrants.

Migrer, s'exiler et vivre en terre étrangère rythment l'histoire du peuple de Dieu. Il suffit de songer à Abraham et Sara, à Moïse et Myriam, à l'exil à Babylone ou au sort des premières communautés chrétiennes. Et dans sa traversée du désert, le peuple d'Israël a découvert que le Dieu de la Bible est un «Dieu avec nous».

Jésus a toujours franchi les barrières. Quand bien même il se savait envoyé d'abord auprès du peuple d'Israël, il a dialogué aussi avec des femmes et des hommes non juifs, et a reconnu leur «grande foi» (Mt 15,21–28). Dans la parabole du Jugement dernier, il nous enseigne que ceux qui ont accueilli les étrangers l'ont accueilli lui-même et qu'une vie réussie leur est promise en héritage (Mt 25,31–46). Et dès sa résurrection, c'est vers toutes les nations qu'il envoie ses disciples (Mt 28,16–20).

A ses débuts déjà, l'Église fait l'expérience de la Pentecôte qui révèle que l'Esprit de Dieu permet aussi de communier et de se comprendre par-delà les barrières linguistiques et ethniques. Et dans son message, l'apôtre Paul affirme qu'il n'y a plus de différences entre les hommes (Ga 3,28) et que la diversité des membres de ce seul et même corps qu'est l'Église représente un enrichissement pour elle, cela parce que chacun est appelé à apporter sa contribution personnelle unique en son genre (1 Co 12). Dans la communauté chrétienne, il n'y a pas d'«étrangers sans droit de cité». Tous ceux qui s'y rattachent sont des «concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu» (Ep 2,19).

Au vu de l'importance croissante du phénomène de la migration ainsi que du pluralisme culturel et religieux, l'Église universelle a voué une attention plus soutenue à ces sujets au cours des dernières décennies. Cette tendance a trouvé son point culminant en 2004 avec l'instruction «Erga migrantes caritas Christi» publiée sous le pontificat de Jean-Paul II. François, le premier pape latino-américain, considère l'engagement en faveur des migrants et des réfugiés comme une tâche fondamentale de l'Église et de la société. Aussi, son premier voyage l'a conduit en 2013 sur l'île de Lampedusa. Puis, lors d'une visite à l'île de Lesbos en janvier 2016, il a déclaré que «nous sommes tous des migrants». Il a précisé ainsi ce propos surprenant: c'est en raison de notre foi que nous sommes des migrants par essence. À ses yeux, le fait de cheminer est une composante nécessaire de la dignité humaine. Une personne qui n'est pas en marche ne vit pas.

Remarques à propos de la terminologie:

La terminologie soulève des questions complexes et, partant, n'a pas encore été définitivement établie. Aussi, les notions utilisées ci-après n'ont été retenues que provisoirement pour les besoins du présent document. La notion de «pastorale de la migration» (qui correspondrait au terme «Migrationspastoral» dans la version allemande) est inconnue en français. Pour les francophones, le mot «migration» évoque plutôt le phénomène du déplacement de personnes. Or, une pastorale s'adresse à des individus et non pas à des phénomènes. Les communautés vivant et célébrant la foi catholique dans leur langue et sous des formes culturelles propres, ou encore pour certaines selon un rite spécifique, n'ont pas toutes le même statut. C'est le cas en Suisse où il existe plusieurs modes d'organisation de droit canonique pour ces communautés (p. ex. en tant que «mission», «paroisse personnelle» ou «aumônerie»). De plus, comme le terme de «mission» suscite ici et là des associations d'idées erronées, le document ne retient que la notion de «communauté linguistique», soit, concrètement, de «communauté de langue italienne, espagnole, vietnamienne, etc.». Cela correspond aussi à la terminologie allemande dans laquelle le terme de «Sprachgemeinschaft» est courant (à propos de la terminologie, cf. également Ruffin et al. 2019, Pastorale des migrants en Suisse. Enquête sur la situation actuelle: les résultats et leur appréciation, pp. 9 et s.). En outre, pour désigner les entités pastorales de relativement grande taille rassemblant plusieurs paroisses, le concept d'«unité pastorale» est systématiquement utilisé à des fins de simplification (il est en usage dans les diocèses de Lausanne-Genève-Fribourg et de Bâle, tandis que celui de Sion parle de «secteur pastoral»).

2 SITUATION ET DÉFIS

En quête d'une patrie spirituelle et culturelle

Dans le monde actuel où tout est en mouvement, où de multiples cultures se côtoient⁴, nombre d'hommes et de femmes sont en quête d'un lieu où ils puissent trouver un ancrage sûr, en particulier une patrie spirituelle et culturelle. Répondre à cette attente constitue un grand défi pour l'Église catholique et la mission qui est la sienne. Elle entend s'adresser aux êtres humains dans leur globalité, avec leur histoire personnelle et leur parcours de foi, et aller les chercher là où ils vivent leurs convictions et leur vocation. Les lieux privilégiés à cet égard sont, pour les uns, les paroisses et les unités pastorales et, pour d'autres, leur communauté linguistique (ou mission) dans lesquelles ils prient, célèbrent et s'expriment dans leur langue d'origine, pratiquant ainsi leur foi conformément à leur culture. Il existe enfin une troisième catégorie de personnes qui se sentent chez elles aussi bien dans leur paroisse territoriale que dans leur communauté linguistique.

L'apport pastoral des communautés linguistiques (missions et aumôneries)

Le fait de parler une langue donnée, de partager des traditions culturelles et des formes de piété populaire proches, ou encore d'appartenir à une même nation ou ethnie est à l'origine de la création de la plupart des communautés linguistiques en Suisse. Nombre de ces communautés, qui ont vu le jour depuis des décennies, s'adressent aujourd'hui encore à des personnes connaissant des situations très variables:

- Elles offrent aux immigrés de fraîche date un premier havre spirituel et moral ainsi qu'un soutien à la fois sûr et multiforme pour leur intégration au sein de leur nouvel environnement. Dans ce contexte, la langue commune mais aussi d'autres accès culturels à la foi, à la pratique religieuse et à la conception de la vie ecclésiale ont un rôle important à jouer, cela indépendamment de l'ethnie et de la nationalité des personnes concernées.
- Elles aident les individus/les fidèles à relire leur histoire personnelle et familiale en tant que migrants, à en discerner la portée et à en faire profiter autrui.
- Elles permettent à des personnes immigrées de plus longue date et à leurs proches de conserver un ancrage global dans leur culture d'origine ainsi que dans une communauté de foi vivante au sein de laquelle elles trouvent une patrie spirituelle et un lieu de partage.
- Elles enrichissent la vie ecclésiale en Suisse et en font un lieu propice aux rencontres fraternelles et à l'expérience d'activités menées en commun par-delà les différences linguistiques et culturelles.
- Dans la mesure où, de plus en plus, elles cherchent à jeter des ponts et à tisser des liens avec la vie ecclésiale se déroulant au sein des paroisses et des unités pastorales territoriales, les communautés linguistiques contribuent à l'inculturation religieuse de leurs membres dans les communautés locales et, en sens inverse, à ce que ces dernières s'ouvrent à l'interculturalité.

À ces communautés linguistiques s'ajoutent les vingt-trois Églises catholiques orientales qui sont autonomes et suivent des rites propres.

⁴ Cf. Erga migrantes Caritas Christi, N°. 1 ss.

Complexité des exigences posées à une pastorale ouverte à la migration

Concevoir une pastorale dans un environnement marqué par la migration et la diversité culturelle requiert aussi de répondre aux besoins des personnes et communautés

- qui, certes, parlent la langue locale, mais sont issues de contextes culturels et ecclésiaux très différents qui les amènent souvent à vivre et à célébrer leur foi autrement que les catholiques indigènes et à nourrir des attentes propres à l'endroit de la vie ecclésiale (p.ex. les catholiques francophones de Haïti ou d'Afrique installés en Suisse romande);
- qui, en raison de leur mode de vie, ne séjournent que passagèrement au même endroit et, dès lors, ont plus difficilement accès à des paroisses et unités pastorales organisées sur une base territoriale: ainsi en va-t-il des gens du voyage, des artistes de cirque ou des forains de confession catholique dont la religiosité est marquée par des traditions et une culture spécifiques, et à l'égard desquels l'Église porte une responsabilité particulière en raison de la discrimination dont ils ont été victimes par le passé;
- qui ne séjournent que pour quelques mois ou années en Suisse tout en conservant des liens avec l'Église de leur pays d'origine et, dès lors, souhaitent pouvoir bénéficier malgré tout de services religieux et/ou d'une catéchèse dans leur langue, mais sans volonté de s'intégrer plus avant dans la vie ecclésiale locale;
- qui, du fait d'une immigration relativement ancienne ou d'une appartenance à une famille binationale, sont enracinées dans plusieurs cultures et, dès lors, éprouvent une proximité aussi bien avec la communauté célébrant dans leur idiome d'origine qu'avec celle s'exprimant dans la langue locale;
- qui vivent dans notre pays en tant que réfugiés ou requérants d'asile déboutés et qui, au travers d'une intégration dans une communauté ecclésiale, recherchent aussi une expérience d'appartenance qu'elles n'ont guère de chance de vivre ailleurs dans la société suisse.

Tous appartiennent à la même communauté ecclésiale, à la fois une et plurielle

Quels que soient le lieu et le mode de leur participation à la vie de l'Église, quels que soient leur origine, leur sexe ou la durée de leur séjour sur le territoire d'un pays donné ou au sein d'une entité ecclésiale particulière, les fidèles sont tous membres de la même Église, à la fois une et plurielle. Du fait du baptême, il existe entre eux «quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité» (CIC, can 208). La diversité ainsi que la cohabitation (au sens d'existence parallèle) et la coexistence (au sens de vivre ensemble) d'individus et de communautés aux caractéristiques particulières et aux besoins multiples sont dès lors le propre de tout rassemblement de fidèles dans l'esprit de la Pentecôte.

«Être ensemble plus souvent et côte à côte plus délibérément et plus respectueusement»

De ce fait, la Conférence des évêques suisses considère qu'il appartient aux communautés linguistiques et aux paroisses/unités pastorales, d'être «ensemble plus souvent et côte à côte plus délibérément et plus respectueusement». C'est là à ses yeux non seulement une exigence fondamentale mais encore l'orientation pastorale à suivre en matière d'aménagement de la vie de l'Église dans un contexte marqué par la migration, la diversité culturelle et des sensibilités religieuses multiples. Or, la mise en œuvre de cette option pastorale requiert la collaboration de tous les responsables de la vie ecclésiale, lesquels sont appelés à aborder avec respect le phénomène de la diversité et les formes multiples d'expression de la foi. Parallèlement, une telle option offre aussi la chance de toucher de plus près à ce que signifie «catholique», à savoir «qui englobe tout et tous». Cela contribuera à une manière saine de vivre ensemble dans une société marquée du sceau de la migration.

Les membres des communautés linguistiques sont également affiliés aux corporations ecclésiastiques de droit public là où de telles entités existent. Cette appartenance implique pour eux des droits mais aussi des obligations, dont celle d'acquitter l'impôt ecclésiastique. Il résulte de cette situation que l'aspiration à «être ensemble plus souvent et côte à côte plus délibérément et plus respectueusement» aura des incidences sur l'organisation et le financement de la pastorale. Voilà pourquoi la Conférence centrale catholique romaine de Suisse et ses membres appuient l'exigence formulée par la CES et s'engagent en faveur d'une Église solidaire et fraternelle au sein de laquelle l'affectation à la fois judicieuse et équitable des moyens financiers disponibles est arrêtée de manière démocratique.

5 Communiqué de presse du 28 février 2019 concernant la 323^e assemblée ordinaire de la Conférence des évêques suisses (CES) tenue du 25 au 27 février 2019, in: <http://www.eveques.ch/content/view/full/13561> [état juin 2020].

3 FONDEMENTS POUR L'AVENIR

La CES et la Conférence centrale prennent l'engagement de faire reposer sur les fondements ci-après une pastorale s'inscrivant désormais dans un contexte de migration et de diversité culturelle ainsi que l'organisation et le financement de la pastorale des migrants au sens étroit. Elles enjoignent également quiconque porte des responsabilités dans l'aménagement de la vie de l'Église à s'engager sur la même voie.

1. Le phénomène de la migration marque durablement la société et met l'Église au défi

La migration n'est pas un phénomène passager. Il s'agit d'une réalité et d'un défi non seulement durables mais présentant encore un caractère dynamique et sans cesse changeant. Elle imprègne et traverse, tel un fil rouge, de nombreux domaines de la vie au sein de collectivités globalement reliées entre elles et placées sous le signe de la mobilité humaine. L'Église catholique en Suisse tient compte des formes diverses revêtues par la migration et des exigences qui en découlent. Ce faisant, elle contribue à l'avènement d'une société qui aborde le nouvel arrivant de façon ouverte et sans préjugés. Une attention particulière est vouée à celles et ceux qui sont venus chez nous parce qu'une situation de détresse les a poussés à fuir leur pays d'origine.

2. La mobilité, la migration et les diversités culturelles élargissent la vision de l'Église conçue en tant que «communion dans la diversité»

Comme les phénomènes de la mobilité, de la migration et du pluralisme culturel et religieux influencent désormais durablement notre société et l'Église catholique en Suisse, la notion de l'unité de l'Église en tant que «communion dans la diversité» acquiert une nouvelle signification. Dès lors, la pastorale est impérativement appelée à satisfaire un éventail d'exigences et de besoins spécifiques de ses destinataires, qu'il s'agisse d'individus, de communautés ou de groupes cibles. Les uns et les autres doivent pouvoir cultiver et développer, avec leurs caractéristiques culturelles, linguistiques, religieuses et spirituelles, ce qui fait leur identité en tant qu'êtres humains habités par la foi, l'espérance et l'amour. La possibilité leur sera aussi offerte de s'impliquer au sein de communautés et dans la vie ecclésiale et, partant, d'être des facteurs d'enrichissement mutuel.

3. Les communautés linguistiques servent de lieu d'accueil pour les nouveaux arrivants et de patrie pour nombre d'immigrés de plus longue date

Dans le cadre des processus migratoires, les communautés linguistiques assument une tâche importante pour le compte des instances ecclésiales locales parce qu'elles représentent le premier contact noué par les migrants avec l'Église en Suisse et servent aussi de patrie spirituelle pour celles et ceux arrivés dans notre pays depuis plus longtemps.

4. Un «être ensemble plus souvent» et un «côte à côte respectueux» imprègnent la vie ecclésiale dans ses diverses dimensions.

Les communautés vivantes de fidèles et leurs formes d'expression de la foi sont mises à l'honneur et prises au sérieux. Sous l'angle d'une culture de l'accueil, la vie ecclésiale, dans ses diverses dimensions, est appelée à porter la marque du but visé, à savoir promouvoir un «être ensemble plus souvent» et aménager plus consciemment un «côte à côte plus respectueux» les uns des autres. Cette volonté transparaîtra lors des célébrations liturgiques, dans le cadre de l'annonce de l'Évangile, au niveau de la diaconie et de la préoccupation solidaire de la satisfaction des besoins de chacun, mais aussi aux échelons de la catéchèse, des aumôneries d'hôpitaux, de homes et de prisons ou encore au sein des organismes pastoraux et administratifs. Dans le cadre de la vie ecclésiale qui se déroule tant au sein des paroisses territoriales que dans les communautés linguistiques, il y a lieu de susciter et de développer un vécu commun par delà les barrières linguistiques et culturelles. Il en va différemment de l'«être ensemble plus souvent» et du «côte à côte plus respectueux» s'agissant des liens avec les diverses Églises orientales catholiques. Bien qu'unies à Rome et placées sous l'autorité du pape, ces communautés sont autonomes dans la mesure où leurs membres, qui sont également affiliés à la corporation ecclésiastique catholique romaine de leur lieu de domicile, sont en droit d'attendre une prise en charge pastorale adéquate dans la mesure où ils paient eux aussi des impôts ecclésiastiques. À noter que l'afflux de migrants dans notre pays en a également enrichi le paysage œcuménique. En effet, au-delà de membres des Églises sœurs évangéliques réformées, on compte aussi un nombre croissant de fidèles d'autres Églises issues de la Réforme (p. ex. des luthériens) ainsi que d'Églises orthodoxes. Si cet œcuménisme élargi constitue un apport précieux pour le christianisme en Suisse, il requiert aussi que l'on soit prêt à fournir à ces communautés un soutien adéquat leur permettant d'aménager leur vie ecclésiale.

5. Toutes les décisions des instances pastorales et des autorités ecclésiastiques de droit public tiennent compte de la diversité linguistique et culturelle

La diversité linguistique et culturelle ainsi que l'éventail des diverses sensibilités religieuses et spirituelles sont des facteurs à considérer de manière appropriée dans le cadre de toutes les planifications et décisions pastorales, organisationnelles et financières, ainsi qu'au fil de l'activité pastorale au quotidien. Les besoins des migrants sont identifiés et pris en compte. L'aménagement des offres existantes est conçu sous des formes intégrant les impératifs liés à la migration, cela d'emblée avec la participation active des fidèles concernés. Les rapports de collaboration reposeront sur la participation de tous, l'estime mutuelle et une volonté de rechercher des solutions.

6. Les différences sont considérées avec respect et perçues comme une chance

En tant que baptisés, tous les fidèles, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, forment l'Église catholique en Suisse. Dans leurs échanges, ils se vouent estime et respect mutuels. Les différences sont à la fois enrichissantes et stimulantes. Et lorsqu'elles engendrent des tensions, on les prendra au sérieux. Se rencontrer et collaborer est dans l'intérêt de chacun, ces rapports interpersonnels étant empreints d'une culture où dominant la critique positive et une gestion des conflits axée sur la recherche de solutions.

7. Une coexistence empreinte de respect entre fidèles d'ici et d'ailleurs offre à tous des occasions d'apprendre

Lorsque le vivre ensemble est renforcé et que la proximité mutuelle repose sur une volonté délibérée et l'estime de l'autre, le dialogue sur pied d'égalité et l'apprentissage réciproque acquièrent une grande valeur. Mains individus qui ont quitté leur environnement familial, que ce soit de leur plein gré ou sous la contrainte, se sont exposés à de grands risques. Ils sont aptes à témoigner du caractère à la fois précieux et fragile de la vie, et de la nécessité qu'il y a parfois de devoir affronter des dangers et d'aller au-delà de ses limites. Face à eux, des individus bien enracinés dans leur cadre de vie sont à même d'incarner la stabilité et la cohésion propices à l'édification d'une communauté ouverte et solidaire. Ils sont le signe de ce que la vie en commun ne saurait réussir que là où les humains se préoccupent les uns des autres, considèrent avec respect ce qui a été créé et se montrent prêts à s'insérer dans quelque chose de plus grand.

8. Comme les frontières entre pastorale paroissiale et pastorale des migrants sont devenues plus fluides, développer une sensibilité à la diversité des langues et des cultures devient une tâche transversale

Distinguer entre pastorale paroissiale locale et pastorale des migrants ne correspond que partiellement aux réalités actuelles dans la mesure où, désormais, les frontières entre elles sont plus perméables et les passerelles plus nombreuses en maints lieux. Force est de constater aussi qu'au sein des structures pastorales traditionnelles, toujours plus d'agents pastoraux issus de la migration accomplissent des activités à la fois au profit d'une communauté linguistique et d'une paroisse/unité pastorale. Dès lors, la pastorale des migrants constitue un sujet de préoccupation et de réflexion pour quiconque assume des responsabilités ecclésiales, que ce soit au sein de structures pastorales traditionnelles, de communautés linguistiques ou d'autres contextes ecclésiaux.

9. Pour être crédible, une pastorale des migrants requiert des prises de position convaincantes face aux questions de politique sociétale en lien avec la migration et la diversité culturelle et religieuse en Suisse

Certaines couches de la société voient dans l'immigration et la diversité culturelle et religieuse une menace, estimant que ces phénomènes sont nuisibles à la cohésion sociale et à la prospérité en Suisse. Les questions que cette approche suscite peuvent engendrer des conflits au sein de la collectivité comme dans l'Église. Or, une pastorale des migrants qui se veut crédible implique que l'Église catholique promeuve activement la recherche de solutions constructives aux tensions qui se manifestent et qu'elle mette le doigt sur les chances et l'enrichissement que représente l'immigration pour notre pays, cela également sous les angles de l'économie, de la santé publique et d'autres domaines de la vie de la société.

10. L'attention pastorale doit porter sur les groupes particulièrement vulnérables parmi les migrants et sur leurs besoins

Dans les domaines de la pastorale et de la diaconie, une attention spéciale est vouée aux offres destinées aux groupes de migrants particulièrement vulnérables. En font partie les personnes dont la présence en Suisse se heurte à des difficultés considérables, tels les membres de communautés linguistiques nouvellement arrivés et ne bénéficiant d'aucune offre pastorale dans leur langue et leur culture, les requérants d'asile, les personnes persécutées ou encore les migrants en situation de détresse, sans autorisation de séjour ou demeurant dans des centres d'accueil et de renvoi. La concentration prioritaire sur les besoins des personnes les plus fragiles est un aspect auquel il convient de veiller, cela également lors de l'affectation des ressources destinées à la pastorale des migrants.

11. Les besoins pastoraux spécifiques des gens du voyage, des artistes de cirque et des forains sont pris en considération de manière appropriée

L'Église catholique en Suisse tient compte également, comme il se doit, des besoins et du vécu des gens du voyage, des artistes de cirque, des forains et autres personnes sans lieu de résidence fixe afin de leur permettre de vivre pleinement leur identité en tant que communautés de foi, d'espérance et d'amour.

12. Le principe de subsidiarité et les données concrètes sont pris en considération lors de l'aménagement des offres en matière de pastorale des migrants

Conformément au principe de subsidiarité, il convient d'ancrer les offres spécifiques de la pastorale des migrants à l'échelon où elles peuvent être valablement concrétisées, tout en tenant compte de leur intégration nécessaire dans un ensemble plus vaste. La situation prévalant sur place dictera le choix des modèles d'organisation de la pastorale. Les responsables compétents travaillant aux divers niveaux à la mise en place des structures, des modalités de financement et de l'organisation de la pastorale œuvrent dans la transparence et avec pragmatisme.

13. Dans le cadre du financement de la pastorale des migrants, on veille à répartir équitablement les fonds et à encourager une coexistence plus forte entre fidèles; parallèlement, les différences de conditions-cadres seront prises en compte

Tous les membres de l'Église contribuent au financement de la vie ecclésiale. Dès lors, il convient aussi de se préoccuper comme il se doit des besoins pastoraux des fidèles issus de la migration. L'affectation des moyens financiers sera équitable. Elle prendra en considération le renforcement de la coexistence entre fidèles ainsi que l'assouplissement de la ligne de partage entre le financement de la pastorale des migrants et celui des autres tâches pastorales. En outre, des fonds seront alloués à des projets communs destinés à promouvoir la coexistence, que ce soit aux échelons de la formation de base et de la formation continue, du travail de sensibilisation ou du développement d'une pastorale plurilingue. Dans ce contexte, il est tenu compte des conditions-cadres financières variables selon les organisations ecclésiastiques cantonales et les paroisses/communes ecclésiastiques.

14. Au vu de la dynamique de la vie ecclésiale et sociétale ainsi que des répercussions entraînées par la migration et la diversité culturelle et religieuse, les fondements conceptuels et l'organisation de la pastorale des migrants seront réexaminés et adaptés à intervalles réguliers

Compte tenu de la dynamique caractérisant la vie ecclésiale, la validité des principes, mesures et recommandations énoncés ci-après ne peut être que limitée dans le temps. De plus, l'importance numérique, la composition et les besoins pastoraux des communautés linguistiques évoluent au fil des années. De nouvelles communautés voient le jour, et parmi celles qui existent déjà, certaines connaissent une croissance tandis que d'autres diminuent en nombre et enregistrent un relèvement de l'âge moyen de leurs adhérents. De leur côté, les Églises orientales catholiques constatent une augmentation de l'effectif de leurs fidèles. Ces éléments expliquent pourquoi il conviendra de réexaminer à des intervalles plus ou moins longs les fondements conceptuels de la pastorale interculturelle, son organisation et sa dotation en moyens financiers et en personnel, et de les adapter au gré de l'évolution des situations.

4 PRINCIPES DIRECTEURS, MESURES ET RECOMMANDATIONS



Dans les chapitres qui suivent, les fondements de la pastorale des migrants sont concrétisés sous la forme de principes directeurs régissant six champs d'action. Les mesures (M) et les recommandations (R) mentionnées énoncent les conséquences pratiques à tirer de ces principes pour en assurer une application au quotidien qui s'inscrive dans la durée.

Sont qualifiées de mesures (M) les étapes de la mise en œuvre du concept d'ores et déjà approuvées par la CES et la Conférence centrale dans le cadre de l'adoption de celui-ci et qu'elles ont la possibilité de réaliser de manière autonome. Quant aux recommandations (R), elles désignent les étapes de la concrétisation du concept dont la décision ne relève pas de la compétence de la CES et de la Conférence centrale mais de celle d'autres instances pastorales et de droit public ecclésiastique.

En outre, il est précisé qui arrête les mesures et recommandations prévues et qui est appelé à participer à leur élaboration ou à leur mise en application. Les abréviations utilisées sont explicitées dans la liste y relative figurant au début du présent document.

4.1 NIVEAU NATIONAL

Principes directeurs

1. La Conférence des évêques suisses assume la responsabilité pastorale des tâches relevant du domaine de la pastorale des migrants et dont l'exécution doit être assurée au niveau national:
 - elle confie à l'un de ses membres la responsabilité du secteur de la migration;
 - elle institue une Commission de migration présidée par le membre compétent de la CES;
 - elle dispose d'un office national du nom de migratio;
 - elle désigne un directeur national/une directrice nationale ainsi que des coordinateurs nationaux.Les tâches, compétences et responsabilités de ces instances sont régies par des statuts édictés par la CES.
2. Le directeur national/la directrice nationale dirige l'Office migratio et assume les tâches à caractère international relevant de son domaine de compétence.
3. L'Office migratio remplit les tâches suivantes sous la conduite du directeur national/de la directrice nationale:
 - il planifie, gère, coordonne et évalue les tâches pastorales à accomplir au niveau national et supradiocésain en lien avec la migration;
 - il assure la conduite des coordinateurs;
 - il délègue aux responsables diocésains et aux organisations ecclésiastiques cantonales la conduite pastorale et administrative des aumôniers en charge des minorités dont il avait la responsabilité jusqu'ici, cela sur la base d'une convention;
 - il assiste la CES et son membre compétent pour la migration dans les domaines suivants:
 - tâches à caractère international dans le domaine de la migration et, au besoin, mandats de représentation;
 - entretien de contacts avec les conférences épiscopales des pays dont sont issus des fidèles immigrés en Suisse de longue date ou plus récemment;
 - entretien de contacts avec les autorités étatiques (notamment avec le Secrétariat d'Etat aux migrations) ainsi qu'avec d'autres Églises et communautés religieuses pour lesquelles la problématique de la prise en charge de migrants et de réfugiés revêt une importance cruciale;
 - il prête assistance et conseil aux diocèses et organisations ecclésiastiques cantonales pour les questions touchant à la pastorale des migrants, le recrutement et la mise au courant des agents pastoraux affectés à des tâches dans le domaine de la pastorale des migrants et de l'aumônerie des réfugiés, le développement d'offres de formation destinées aux agents pastoraux, aux collaborateurs ecclésiaux et aux membres des autorités;
 - il accomplit du travail de sensibilisation aux évolutions qui se dessinent dans le domaine de la migration et de la pastorale des migrants, cela sous les formes suivantes:
 - réflexions de fond et communication de données en collaboration et en accord avec les organismes ecclésiaux et étatiques, par exemple Caritas Suisse et l'Institut suisse de sociologie pastorale,
 - reprise et mise à profit d'évolutions internationales dans le contexte suisse,
 - entretien de liens d'échange et collaboration dans le cadre de projets avec d'autres organismes de la CES, en particulier Justice et Paix,
 - suggestions pour une pastorale ouverte au phénomène de la migration,
 - mise sur pied de forums et autres manifestations favorisant la réflexion sur les questions touchant à la migration et à la pastorale des migrants;
 - il surveille la progression de la mise en œuvre des présents principes directeurs, mesures et recommandations.
4. Dans la perspective de la création, de l'attribution et de l'évaluation de postes d'agents pastoraux en charge de communautés linguistiques avec mandat pastoral au niveau national ou de postes de coordinateurs, la CES adoptera et mettra en vigueur des critères contrôlables ainsi que des modèles de profils requis. Elle se prononcera sur la base de propositions émises par la Commission de migration et approuvées par le Conseil de coopération.
5. Le financement de l'Office migratio est réglé par la convention de subventionnement CES-Conférence centrale. L'allocation de fonds est basée sur un catalogue de tâches convenu.
6. Le financement des tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants est régi par le contrat pour le cofinancement CES-Conférence centrale.

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
M 1	Un groupe de travail ad hoc élabore sous la conduite du directeur national un concept de communication pour la présentation et la diffusion du document, y c. des objectifs fondamentaux qu'il poursuit. Pour en faciliter la diffusion et la prise de connaissance, une version résumée dans un style simple est publiée dans les langues les plus courantes (p. ex. sous la forme d'un dépliant).	CC	CCRP CES et CoCo RKZ	2 ^e sem. 2020 et 1 ^{er} sem. 2021
M 2	Le directeur national élabore, en collaboration avec le secrétaire général de la CES, un cahier des charges de l'Office migratio. Ce document décrit en détail les tâches citées dans les principes directeurs 2 et 3, de même que les compétences et responsabilités respectives du directeur national, du secrétariat de migratio, des coordinateurs nationaux et de la Commission de migration (TCR). Enfin, il comprend une quantification des ressources nécessaires. Les implications financières sont à régler dans le cadre de la convention de subventionnement CES-Conférence centrale.	AO CES	Evêque responsable, CM CES, Département 2, présidence CES Secrétaire général RKZ, GS 4, CC	Définition du contenu des statuts jusqu'au 2 ^e sem. 2020. La suite interviendra plus tard.
M 3	Le directeur national élabore en collaboration avec le secrétaire général de la CES un projet de nouveaux statuts pour migratio qui fixe les tâches, compétences et responsabilités des instances / titulaires de fonctions énoncées dans le principe directeur 1 et favorise les contacts entre eux.	AO CES	CM CES, Département 2 et présidence CES Secrétaire général RKZ, GS 4, CC	1 ^{er} sem. 2021
M 4	Le directeur national passe en revue, conjointement avec la Commission de migration, les critères retenus jusqu'ici pour la création, la dotation en personnel, l'évaluation et la suppression de paroisses personnelles, de missions cum cura animarum et d'aumôneries, ainsi que de postes d'agents pastoraux et de coordinateurs au service de communautés linguistiques particulières. Il examine également attentivement les modèles de profils de poste pour les aumôniers et coordinateurs.	AO CES et organisations ecclésiastiques cantonales via l'AP RKZ	Evêque responsable, Département 2, présidence CES Secrétaire général RKZ, GS 4, CC	2 ^e sem. 2021

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
M 5	<p>Le Groupe spécialisé 4 procède en étroite collaboration avec la Commission de migration et sur la base d'un travail préparatoire du directeur national à un examen de l'ensemble des tâches pastorales financées à l'échelon national dans le domaine de la pastorale des migrants (y c. les coordinateurs) en tenant compte des critères (M 4) et du tableau de situation dressé en 2019. Il distingue entre les tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont l'organisation et le financement sont maintenus à l'échelon national, - qui doivent être transférées à un échelon inférieur - auxquelles il faut renoncer. <p>Les répercussions sur les services pastoraux et sur le cofinancement doivent être définies dans le cadre du règlement d'organisation de la collaboration CES-Conférence centrale et des directives régissant le cofinancement CES-Conférence cen-trale, cela avec la participation des organisations ecclésiastiques cantonales concernées. Lors du transfert de tâches d'un niveau à un autre, une neutralité des coûts est visée. Si le réexamen des tâches dans le domaine de la pastorale des migrants révèle que les sommes prévues par la Conférence centrale pour financer les tâches à organiser au niveau suisse ne suffisent pas, il y a lieu de clarifier les points suivants: des montants provenant d'autres sources continuent-ils à être à disposition ? Si tel n'est pas le cas, leur disparition peut-elle être compensée par une hausse des sommes allouées par la Conférence centrale ou faut-il rechercher d'autres solutions ?</p>	AO CES et AP RKZ	Diocèses et organisations ecclésiastiques cantonales concernés, CC	2 ^e sem. 2021 jusqu'au 1 ^{er} sem. 2022 (afin de soumettre une proposition au GS 4 en avril 2022)
M 6	<p>Le directeur national procède à un réexamen de tous les documents de migratio (règlements, recommandations, notices, etc.) et prépare des décisions sur le point de savoir s'il convient de les</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir en vigueur en l'état; ou à de nouvelles directives de l'Église universelle; - abroger (parce que désormais inapplicables ou inadaptés à la situation actuelle). <p>Les documents écrits sont mis à jour et rendus nouvellement accessibles sous une forme offrant une meilleure vue d'ensemble, cela sur la base des décisions arrêtées par la CES.</p>	AO CES	CM CES, Département 2, présidence CES GS 4 (dans le cas de documents touchant au cofinancement)	2 ^e sem. 2021

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
M 7	La priorité est donnée aux mesures touchant à la mise en œuvre du concept au niveau national. Celles-ci sont présentées sous la forme d'un plan de projet pour les années 2021–2024, avec des délais, compétences et mandats clairement énoncés.	KR		2 ^e sem. 2020 (élaboration), décision arrêtée par le CC lors de sa 1 ^{ère} séance en 2021
M 8	Le directeur national surveille la mise en œuvre des fondements et principes directeurs ainsi que des mesures et recommandations selon une procédure structurée. Il établit chaque année un rapport sur l'état de «la pastorale interculturelle» en Suisse. Ce document sert de base de référence s'agissant de la fixation des objectifs à assigner pour la poursuite du travail ainsi que pour la création d'instruments destinés au travail de relations publiques et de sensibilisation.	AO CES	CM CES, Département 2, présidence CES Présidence RKZ, GS 4	La 1 ^{ère} fois en mai 2023
M 9	Tous les dix ans au moins, le Conseil de coopération procède à une évaluation du présent concept. Sur cette base, et dans le sens d'une mise à jour, il arrête de nouvelles mesures et recommandations applicables à la pastorale interculturelle.	AO CES et AP RKZ	CM CES, CP CES, Département 2, présidence CES Présidence RKZ, GS 4	Au plus tard en 2030

4.2 DIOCÈSES

Principes directeurs

- 7.** Chaque évêque est responsable de l'ensemble des catholiques et de tous les agents et collaborateurs pastoraux auxquels il a confié une missio. La pastorale des migrants et l'encadrement des personnes engagées dans ce domaine font partie intégrante de la pastorale globale du diocèse.
- 8.** Chaque évêque désigne une personne (ou une équipe et un/e responsable d'équipe) en charge des questions de pastorale interculturelle. Celle-ci collabore avec migratio et les coordinateurs nationaux dans l'exécution de leurs tâches.
- 9.** Les aumôniers de communautés linguistiques sont placés sous la direction pastorale et administrative du diocèse (ou de la région diocésaine concernée).
- 10.** La planification de la pastorale et du personnel établie par les diocèses en vue de l'aménagement de la vie ecclésiale privilégie les concepts et modes d'affectation des collaborateurs susceptibles de favoriser un «vivre ensemble» par-delà les barrières linguistiques et culturelles, plutôt que des solutions débouchant sur des offres séparées par langue.
- 11.** S'il est envisagé que les services pastoraux assurés à une communauté linguistique donnée soient dispensés par un unique organisme pour le compte de plusieurs diocèses, ces derniers passent une convention entre eux à cet égard (en y associant les organisations ecclésiastiques cantonales pour les questions de financement). Les services pastoraux fournis au niveau national au profit de communautés linguistiques sont, quant à eux, placés sous la responsabilité de migratio.

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
M 10	Pour la mise en œuvre de l'objectif énoncé au principe directeur 10, le directeur national établit un concept et des lignes directrices/check-lists expliquant comment la coexistence entre pastorale des migrants et pastorale paroissiale peut être exigée et encouragée. Il diffuse également de la documentation en ligne proposant des concepts pastoraux et des modèles interculturels propres à favoriser une coexistence pardelà les langues et les cultures, notamment dans le domaine de la pastorale des sacrements. Cette documentation est régulièrement complétée et mise à jour.	CM CES	SPI, chaires d'enseignement et instituts de théologie pastorale	2022
M 11	Pour la mise en œuvre de l'objectif énoncé au principe directeur 11, le directeur national élabore une convention-type régissant la mise en place d'un office pastoral supra diocésain en charge d'une communauté linguistique donnée. Cette convention règle notamment, et ce, de manière contraignante, comment et par qui la conduite des agents/collaborateurs pastoraux concernés est assurée.	AO CES	CM CES, Département 2 GS 4	2022
R 1	Chaque évêque désigne une personne compétente au sein de son diocèse pour les questions de pastorale des migrants. Celle-ci assiste migratio et les coordinateurs nationaux dans l'exécution de leurs tâches.	Evêque diocésain	migratio	Dès 2021
R 2	La direction diocésaine assure l'intégration de la pastorale des migrants dans les processus de planification pastorale du diocèse. Elle définit les interactions au sein même du diocèse ainsi que ceux à créer avec les coordinateurs nationaux et migratio. Elle veille à la mise en place dans le diocèse des processus de développement culturel indispensables à cette fin.	Evêque diocésain	Directeur national migratio	Dès 2021
R 3	La direction diocésaine crée pour les agents et collaborateurs pastoraux en charge de communautés linguistiques des instruments de gestion du personnel (p.ex. descriptions de poste, aménagement d'entretiens de collaborateur) calqués sur ceux utilisés pour les collaborateurs de la pastorale locale. Elle clarifie les interactions avec les coordinateurs et migratio à l'échelon de la procédure d'engagement et de la conduite du personnel.	Evêque diocésain	Migratio et organisations ecclésiastiques cantonales	Dès 2021
R 4	La direction diocésaine contrôle et assure que les collaborateurs pastoraux et ecclésiastiques accomplissant des tâches particulières au service de migrants soient traités de la même manière que tous les autres collaborateurs pastoraux et ecclésiastiques engagés par le même employeur (salaire, charges sociales, remboursement de frais et formation continue).	Evêque diocésain	Paroisses/communes ecclésiastiques et organisations ecclésiastiques cantonales	Dès 2021
R 5	La personne compétente pour la pastorale des migrants au sein du diocèse veille à la formation continue au sein des paroisses locales et des missions en matière de pastorale des migrants ainsi qu'à leur sensibilisation aux exigences qu'implique la promotion d'un vivre ensemble.	Responsable de la pastorale des migrants au sein du diocèse	Eglise cantonale (qui?)	Dès 2021

4.3 ORGANISATIONS ECCLÉSIASTIQUES CANTONALES

Principes directeurs

- 12.** Dans les cantons où les Eglises sont au bénéfice d'une reconnaissance de droit public, les paroisses/communes ecclésiastiques ainsi que les corporations ecclésiastiques cantonales rassemblent tous les catholiques résidant sur le territoire cantonal. Leurs autorités prennent en considération le fait que ces personnes, quelle que soit leur origine, sont des membres des corporations participant aussi au financement de la vie ecclésiale. Il incombe dès lors aux corporations concernées d'être au clair sur les exigences qu'implique une pastorale s'inscrivant dans un contexte de migration et de diversité culturelle et d'en tenir compte avec la sensibilité voulue.
- 13.** Les membres des communautés linguistiques jouissant du droit de vote et d'éligibilité sont encouragés à s'engager activement au sein des organes des paroisses/communes ecclésiastiques et des corporations ecclésiastiques cantonales. Leur conscience est éveillée à la nécessité d'une participation active de leur part tant au sein des communautés linguistiques qu'à l'échelon des paroisses/communes ecclésiastiques et des corporations ecclésiastiques cantonales.
- 14.** De concert avec les paroisses, les organisations ecclésiastiques cantonales veillent, dans les limites de leurs possibilités, à une dotation appropriée en personnel et en moyens financiers des unités pastorales compétentes en matière de pastorale des communautés linguistiques ainsi qu'à une répartition équitable des fonds disponibles entre ces dernières. Elles se préoccupent également de ce que les institutions en charge de tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants bénéficient des moyens nécessaires.
- 15.** Selon l'importance que revêtent les catholiques issus de la migration pour la vie ecclésiale et au gré des besoins pastoraux, les organisations ecclésiastiques cantonales (ou les diocèses) mettent à disposition les moyens propres à créer de bonnes conditions pour l'avènement d'une pastorale débordant les barrières linguistiques et culturelles, que ce soit au travers d'un travail de sensibilisation, d'offres de formation de base et de formation continue ou, enfin, de projets spécifiques.

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
R 6	Les organisations ecclésiastiques cantonales veillent d'entente avec les responsables pastoraux à ce que soient créées des conditions propices à une coexistence plus étroite entre paroisses locales/unités pastorales et pastorale des migrants, cela au travers - de la mise à profit par toutes les personnes actives dans la pastorale des programmes de formation de base et de formation continue dans les domaines de la pastorale et des services pastoraux interculturels, - conditions d'engagement permettant aux agents/ collaborateurs pastoraux d'être actifs à la fois au sein de la paroisse locale et auprès des migrants, - de mesures dans les domaines de la communication et des relations publiques mettant en évidence les chances que comporte une coexistence plus étroite.	RDPM, VG/VE et organisations ecclésiastiques cantonales		Dès 2021
R 7	Les organisations ecclésiastiques cantonales vérifient avec les responsables pastoraux à l'échelon cantonal (p.ex. vicaires épiscopaux) que les budgets et le personnel dont ils disposent tiennent suffisamment compte des exigences qu'implique une pastorale s'inscrivant dans un contexte de migration et de diversité culturelle. Ils contrôlent également dans quelle mesure la dotation en moyens financiers et en personnel est adaptée à la taille et aux besoins pastoraux des diverses communautés linguistiques. Cet examen a lieu avec la participation des personnes concernées.	RDPM, VG/VE et organisations ecclésiastiques cantonales		Dès 2021
R 8	Les organisations ecclésiastiques cantonales veillent à mettre à disposition des membres des autorités de droit public ecclésiastique responsables de la pastorale des migrants une offre de formation continue. Elles leur donnent les moyens d'accomplir leurs tâches, en particulier d'exercer avec la compétence voulue leur rôle d'employeurs auprès des collaborateurs pastoraux au service des migrants.	Organisations ecclésiastiques cantonales	RDPM, migratio, RKZ	2021-2022
R 9	Les responsables de la pastorale des migrants au sein des diocèses sensibilisent les collaborateurs pastoraux en charge des communautés linguistiques à la nécessité d'attirer l'attention des fidèles sur les structures ecclésiales uniques en leur genre propres au système dual en Suisse, y compris sur les droits et obligations qui en découlent pour eux.	RDPM		Dès 2021

4.4 VIE ECCLÉSIALE LOCALE

Principes directeurs

- 16.** En maints endroits, la vie ecclésiale au sein des paroisses territoriales et des communautés linguistiques se présente sous des traits des plus variables. Dans ce contexte, il convient de porter une attention particulière aux communautés dont les membres sont d'origines multiples, car cette diversité à tous égards lance des défis importants à la communauté et exige des compétences étendues de la part des agents pastoraux. Il s'agit d'en tenir compte lors de décisions à arrêter en matière de personnel, d'organisation et de financement.
- 17.** Tant pour la vie des paroisses locales que pour celle des communautés linguistiques, une grande valeur doit être accordée à un vivre ensemble, au sens de coexister et d'exister les uns pour les autres par-delà les barrières de la langue et de la culture. Dans cette perspective, la liturgie, la diaconie, l'annonce de l'Évangile et la vie communautaire offrent une infinité de possibilités de vivre l'Église en tant que communion dans la diversité. Cette expérience peut revêtir une dimension concrète dans des contextes multiples: célébrations liturgiques, engagement au service des défavorisés, formation religieuse des adultes, communication ecclésiale, travail auprès des jeunes et autres champs d'action. Divers modèles sont à disposition pour poursuivre ces objectifs. Les mettre en œuvre avec succès implique une coopération partenariale au stade de la planification déjà et la prise en considération des structures en place.
- 18.** Les sacrements du baptême, de la réconciliation, de l'eucharistie et de la confirmation offrent aux fidèles des occasions privilégiées de ressentir leur appartenance à la communauté ecclésiale une et diverse. L'objectif visé est d'organiser en commun la préparation à ces sacrements de même que la catéchèse. Semblable démarche implique de tenir suffisamment compte des différences culturelles et linguistiques existant entre les enfants, les jeunes et leurs familles. Il conviendra d'y associer comme il se doit les collaborateurs pastoraux chargés plus directement des communautés linguistiques. Là où aujourd'hui encore les choses se passent différemment, des modèles et solutions sont à développer conjointement à l'échelon des unités pastorales. Afin que les personnes actives dans la catéchèse soient aptes à les mettre en œuvre, il sera important de leur proposer une formation de base et une formation continue s'inscrivant dans une perspective interculturelle.
- 19.** Partout où la pastorale revêt une dimension interculturelle, il convient que, tant dans les équipes pastorales, indigènes et allophones qu'au sein des conseils pastoraux, un de leurs membres assume la responsabilité de mettre le doigt en particulier sur l'exigence de l'«être ensemble plus souvent» pardelà les barrières linguistiques et culturelles. Dans les unités pastorales de relativement grande taille au sein desquelles des communautés linguistiques sont également actives, ces personnes jouant le rôle de «jeteurs de ponts» forment une petite équipe appelée à coordonner les activités pastorales et à en suggérer.
- 20.** Les paroisses locales et les communautés linguistiques disposent des bâtiments et autres infrastructures de l'Église à des conditions identiques. Si l'occupation d'un local ne peut avoir lieu que successivement dans le temps (p.ex. l'utilisation d'une église pour plusieurs messes dominicales), des solutions équitables et propres à répondre aux besoins sont à négocier.

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
R 10	Les paroisses/communes ecclésiastiques veillent à ce que les paroisses locales selon le droit canon et les communautés linguistiques disposent des bâtiments et autres infrastructures de l'Église à des conditions identiques pour leurs activités. Par exemple, proposer une occupation successive des locaux.	Communes ecclésiastiques	Paroisses locales, communautés linguistiques, RDPM	Dès 2021
R 11	La direction diocésaine étudie la possibilité de faire appel à des agents pastoraux susceptibles de jouer un rôle de trait d'union entre les paroisses locales et les communautés linguistiques, et décide de leur affectation à cette tâche.	RDPM		Dès 2021
R 12	Les paroisses locales et communautés linguistiques mettent en œuvre les recommandations /directives de la CES se rapportant tant à la pastorale en général qu'à celle s'inscrivant spécifiquement dans le contexte de la migration et de la diversité culturelle.	Responsables locaux	Information aux diocèses via RDPM et VG/VE ainsi qu'information des CN et migratio via l'ordinariat	Dès 2021
R 13	Les paroisses locales et les communautés linguistiques déterminent les démarches à entreprendre afin que la préparation aux sacrements ait lieu en commun. Elles créent les conditions nécessaires à cet effet.	Responsables locaux, VG/VE, RDPM		Dès 2021

4.5 COLLABORATEURS PASTORAUX

Principes directeurs

21. Un évêque et/ou une corporation ecclésiastique (là où une telle entité existe) régie par le droit privé ou public jouent le rôle d'employeur (des points de vue pastoral et canonique) auprès de tout collaborateur actif/toute collaboratrice active dans le domaine de la pastorale des migrants.
22. Les évêques et les employeurs compétents au regard du droit étatique veillent à ce que l'ensemble des collaborateurs pastoraux bénéficient, à fonctions égales, de conditions identiques, qu'ils exercent leurs tâches au sein de paroisses/unités pastorales et/ou au service de communautés linguistiques.
23. Des programmes de formation de base et de formation continue axés sur les compétences et à visées interculturelles sont devenus une nécessité incontournable dans le contexte actuel d'une société fondée sur le savoir. Dès lors, les agents/collaborateurs pastoraux et autres personnes engagées au service de l'Église ont le devoir fondamental de se tenir informés sur la complexité des évolutions qui se produisent dans la vie et la foi des personnes issues de cultures différentes demeurant en Suisse. Aussi convient-il, dans cette perspective, de proposer au cours de leur formation théologique et pastorale des possibilités de stages s'inscrivant dans le contexte de la migration et de la pastorale interculturelle.
24. Des compétences en matière linguistique constituent une exigence de base à satisfaire pour toute collaboration. C'est pourquoi la possession du bagage requis à cet égard est une condition sine qua non mise à l'engagement de collaborateurs pastoraux issus d'autres espaces linguistiques. La preuve doit en être apportée avant l'entrée en fonction. En outre, les agents pastoraux autochtones sont encouragés à acquérir la maîtrise de langues étrangères.
25. Les agents pastoraux d'origine étrangère actifs depuis peu dans notre pays sont initiés aux spécificités de la vie en Suisse au travers d'offres de formation ciblées. Ils sont également familiarisés avec les caractéristiques de l'Église catholique en Suisse et le droit public ecclésiastique en vigueur à l'échelon national et cantonal, avec le système dual et les liens de collaboration qu'il prévoit et, enfin, avec la culture politique helvétique placée sous les signes de la démocratie directe et du fédéralisme.
26. Que ce soit dans la pastorale en général, la catéchèse, le bénévolat ou d'autres domaines de la vie ecclésiale, la contribution des femmes est importante. Par ailleurs, celles qui, notamment, viennent en Suisse pour fournir des services à la personne (care) ont des besoins pastoraux particuliers. Une bonne perception de ces derniers et la capacité de traiter sur pied d'égalité hommes et femmes sont dès lors primordiales pour la pastorale des migrants et sa coexistence harmonieuse avec la pastorale locale. Que ces questions fassent l'objet d'une appréciation différente dans d'autres cultures ne saurait servir de justification pour discriminer les femmes ou remettre en question leur mission pastorale.
27. Là où les réalités ecclésiales et le personnel à disposition le permettent, une collaboration pastorale assurée simultanément au sein des communautés linguistiques et des paroisses/unités pastorales est activement encouragée.
28. Lorsque des agents pastoraux assurent un ministère auprès de migrants dans une zone géographique englobant plusieurs diocèses ou organisations ecclésiastiques cantonales, il appartient au diocèse et à l'organisation ecclésiastique cantonale hébergeant le siège de la communauté linguistique concernée d'assumer la responsabilité de l'employeur, chacun selon ses compétences.

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
R 14	Les agents/collaborateurs pastoraux ou ecclésiastiques traitent l'ensemble des membres de l'Église ainsi que leurs collègues avec l'estime voulue et en se montrant respectueux des différences de culture et de sensibilités religieuses.	Agents/collaborateurs pastoraux/ ecclésiastiques et leurs supérieurs		Dès 2021
R 15	Les supérieurs veillent à une initiation et à un accompagnement adéquats des responsables de communautés linguistiques nouvellement nommés. Cela signifie aussi d'apporter à ces personnes les encouragements et le soutien nécessaires ainsi que de les informer sur le contexte sociétal et ecclésial spécifique à la Suisse.	Supérieurs	RDPM, CN	Dès 2 ^e sem. 2020
R 16	La direction diocésaine et les autorités ecclésiastiques de droit public veillent à ce que la formation de base et la formation continue des agents et responsables pastoraux prennent en compte, comme il se doit, la réalité des phénomènes de la migration et de la mobilité humaine ainsi que leur portée théologique et pastorale. Elles se préoccupent également de ce que l'acquisition des compétences linguistiques et culturelles indispensables pour une collaboration au sein d'équipes pastorales diversifiées soit encouragée, tout comme l'apprentissage de langues étrangères pour le personnel local.	Instances de formation continue	Migratio, CM CES et Commission pastorale CES, SPI	2 ^e sem. 2020
R 17	Dans le cadre de sa planification du recrutement et du renouvellement des agents pastoraux, la direction diocésaine prend en considération également la succession de ceux qui sont en charge de communautés linguistiques. Ces derniers sont également coresponsables de la pérennité de services pastoraux adéquats au-delà de leur départ.	Direction diocésaine	RDPM, CN, migratio (en accord avec les évêques des pays d'origine), collaborateurs pastoraux de communautés linguistiques	Dès 2 ^e sem. 2020

4.6 PASTORALE POUR D'AUTRES GROUPES CIBLES

Principes directeurs

- 29.** Assurer l'accueil et l'accompagnement pastoral de requérants d'asile et de réfugiés est une préoccupation importante de l'Église catholique en Suisse. Car la pastorale globale s'adresse également à ces personnes qui peuvent ainsi s'insérer dans des communautés ecclésiales et y éprouver un sentiment d'appartenance souvent illusoire au sein de la société. La concrétisation de cet objectif est l'affaire des paroisses locales, des diocèses, des organisations ecclésiastiques cantonales, de la Conférence des évêques, de migratio et des œuvres d'entraide de l'Église.
- 30.** La garantie, l'organisation et le financement de l'aumônerie des requérants d'asile et des réfugiés au sein des centres fédéraux, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de mesures de renvoi, relèvent de la responsabilité du diocèse et de l'organisation ecclésiastique cantonale abritant le siège des établissements concernés. Au vu des évolutions actuelles, tant au niveau de la situation juridique que de la politique de la Confédération dans ce domaine, il y a lieu de tirer au clair quelles sont les urgences en découlant pour l'Église.
- 31.** Les traditions culturelles spécifiques aux gens du voyage, aux forains et aux artistes de cirque ainsi que les besoins particuliers qu'engendre leur mode de vie nomade constituent autant d'éléments dont une pastorale interculturelle est appelée à tenir compte.

Mesures et recommandations

N°	Mesure / recommandation	Organe décisionnel	Implication	Cadre temp.
M 12	Des fondements sont établis à propos du rôle de l'aumônerie des requérants d'asile et de son avenir. Brossant un tableau de la situation actuelle et des besoins pastoraux, ils proposent des développements concrets par étapes en tenant compte de la collaboration de divers acteurs	SBK	CM CES RKZ	2022
M 13	En collaboration avec les organisations ecclésiastiques cantonales concernées, migratio clarifie le point de savoir si l'aumônerie des réfugiés et des requérants d'asile résidant dans les centres fédéraux ou faisant l'objet de mesures de renvoi doit rester organisée de manière décentralisée. L'office examine aussi s'il subsiste un besoin de coordination à l'échelon national, notamment pour ce qui a trait à son financement. Selon les résultats des investigations menées, un concept spécifique est développé et mis en œuvre.	CES/RKZ	CM CES RKZ, GS 4	2022

5 ÉPILOGUE – LETTRE DE ROME



Nos efforts vis-à-vis des personnes migrantes qui arrivent peuvent se résumer en quatre verbes: accueillir, protéger, promouvoir et intégrer. En effet, il ne s'agit pas d'imposer d'en haut des programmes d'assistance, mais d'accomplir ensemble un chemin à travers ces quatre actions, pour construire des villes et des pays qui, tout en conservant leurs identités culturelles et religieuses respectives, soient ouverts aux différences et sachent les valoriser sous le signe de la fraternité humaine.¹

La Section Migrants et Réfugiés du Dicastère pour le service du développement humain intégral salue avec enthousiasme la publication de ce document, et apprécie tout particulièrement la collaboration en synergie – de la phase de la conception du projet à son développement – entre la Conférence des évêques suisses et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse, dont le soutien tant sur le plan stratégique qu'opérationnel est plus précieux que jamais.

Ce texte est le résultat d'un long processus de consultations et de réflexions qui ne s'est pas interrompu malgré les restrictions liées à la crise pandémique du Covid-19. Ce document répond pleinement à l'appel lancé par le pape François en avril dernier: « Ce temps n'est pas le temps de l'oubli. Que la crise que nous affrontons ne nous fasse pas oublier tant d'autres urgences qui portent avec elles les souffrances de nombreuses personnes. »²

À la lumière des événements que nous vivons en ce moment, le fait de nous retrouver tous « dans le même bateau » nous rappelle la réalité de l'espace essentiel commun à notre humanité. Les solutions doivent être abordées ensemble, en une synergie harmonieuse avec tous les éléments de la famille humaine, et aussi en tenant constamment compte d'autres composantes de notre maison commune: « parce que le monde post-Covid-19 doit être façonné par tout le monde. »³

Lors de l'assemblée ordinaire de la Conférence des évêques suisses du 4 septembre 2018, j'ai eu l'occasion de souligner que l'Église en Suisse est appelée à déchiffrer en mode « sapientiel » la réalité migratoire qui lui est confiée – soit comme un signe des temps, en engageant un chemin de réflexion commune en vue d'une programmation pastorale à long terme. J'ai conclu mes propos par une question: compte tenu des perspectives de croissance ecclésiales qu'offrent la présence de migrants en Suisse et l'arrivée de nombreux migrants catholiques, et eu égard aux développements démographiques actuels, quelle Église voulons-nous « construire » dans les 25 ou 50 prochaines années ?

Ce document se veut un début de réponse à ma question. Il représente les premiers pas résolument engagés sur une voie visant à développer une pastorale des migrations à long terme, destinée à construire des communautés ecclésiales interculturelles fondées sur la communion dans la diversité. Dans ce processus, Migratio joue un rôle crucial. Il est appelé à assister les évêques suisses dans le développement de programmes pastoraux incluant la pastorale des migrations pour leurs diocèses. Migratio est chargé d'aider les Églises locales à traduire les dispositions du document en actions concrètes. Vision, engagement et action.

Conformément à son mandat et dans le souci de remplir au mieux la mission que lui a confiée le Saint-Père, la Section Migrants et réfugiés veut réaffirmer son soutien à la Conférence des évêques suisses pour les activités qu'elle entend initier, à travers Migratio, en faveur du développement humain intégral des migrants, des réfugiés, des déplacés internes, de victimes de la traite d'êtres humains, et en faveur de toutes les communautés que leur présence enrichit.

Cité du Vatican, 4 novembre 2020

1 François, Lettre encyclique « Fratelli tutti », 129.

2 Francesco, Message Urbi et Orbi, 12 avril 2020.

3 Card. M. Czerny SJ, « Préface », in François, La vie après la pandémie, LEV, Cité du Vatican 2020.

6 LISTE DES ABRÉVIATIONS

AO CES	Assemblée ordinaire de la CES
AP RKZ	Assemblée plénière de la Conférence centrale
CC	Conseil de coopération CES-Conférence centrale
CCRP CES	Commission pour la communication et les relations publiques de la CES
CES	Conférence des évêques suisses
CM CES	Commission de migration de la CES
CN	Coordinateurs nationaux
CoCo RKZ	Commission pour la communication et les relations publiques de la Conférence centrale
CP CES	Commission pastorale de la CES
Département 2	Département «Pastorale» de la CES en charge de la préparation des AO CES
GS 4	Groupe spécialisé 4 du cofinancement CES-Conférence centrale en charge des tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants
M	Mesure (peut être décrétée et mise en œuvre de manière autonome par la CES et la Conférence centrale)
R	Recommandation (émane de la CES et de la Conférence centrale mais sa mise en œuvre n'entre pas dans leurs domaines de compétence respectifs)
RDPM	Responsables diocésains de la pastorale des migrants
RKZ	Abréviation allemande pour Conférence centrale catholique romaine de Suisse ou Conférence centrale
Sem.	Semestre
SPI	Institut suisse de sociologie pastorale
TCR	Tâches, compétences et responsabilités
VG/VE	Vicaire général/vicaire épiscopal

7 IMPRIMER

Concept :

Le présent Concept global a été approuvé par la Conférence des évêques suisses (CES) lors de sa 329^e assemblée ordinaire tenue du 14 au 16.09.2020 à Delémont ainsi que par la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) lors de son assemblée plénière de 28.11.2020. En cas de problèmes d'interprétation, la version originale en langue allemande fait foi.

Disposition/Illustration :

Conférence des évêques suisses (CES), Fribourg

Traduction :

Geneviève Grenon (français)

Francesca Arini Kaiser (italien)

Pré-édition :

100 ex. allemand. ; 50 ex. français

Référence à :

Conférence des évêques suisses (CES), section migratio, Rue des Alpes 6, Case postale, CH-1701 Fribourg

Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), Hirschengraben 66, CH-8001 Zurich



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

rkz

Römisch-Katholische Zentralkonferenz der Schweiz
Conférence centrale catholique romaine de Suisse
Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera
Conferenza centrala catolica romana da la Svizra